

INTERPELLATION URGENTE

Auteur AdG/LA, par Emmanuel Amoos
Objet Signatures à Verbier
Date 11.12.2018
Numéro 4.0348

Actualité de l'événement

La presse s'est fait l'écho de plusieurs révélations des institutions bagnardes ces dernières semaines.

Imprévisibilité

Impossible de savoir que des signatures engageant les décisions d'un exécutif étaient usurpées.

Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate

L'Etat doit montrer qu'il exerce son devoir de surveillance de manière respectueuse et consciente.

Dans le Nouvelliste du 21 novembre 2018, on apprend que le président de la commune de Bagnes a signé de son propre chef un permis d'habiter, avant toute décision de la commission ou même du conseil communal, et ce pour des raisons économiques.

Dans le Matin Dimanche du 9 décembre 2018, on apprend que des fonds publics ont été dépensés pour permettre l'installation d'une IRM sur Verbier. Si sur ce coup personne ne veut assumer les signatures qui ont permis son arrivée, nul doute que quelqu'un l'a fait.

On apprend qui plus est que les organes concernés au niveau de la commune prévisaient cette opération défavorablement et qu'aucune décision officielle n'avait été rendue.

Il est inquiétant de voir que pour la seconde fois en si peu de temps, les institutions ont été trompées par des décisions unilatérales.

Bien que l'autonomie communale soit très importante pour le Conseil d'Etat, il ne peut ignorer son devoir de surveillance, notamment dans la bonne marche des institutions.

Conclusion

C'est pourquoi le Conseil d'Etat est prié de répondre aux questions suivantes:

- Le Conseil d'Etat va-t-il se renseigner sur les signatures délivrées illégalement?
- Ces vices de formes avérés et multiples inquiètent-ils le Conseil d'Etat?
- Le Conseil d'Etat estime-t-il que l'autonomie communale permette effectivement de ne pas suivre les procédures?
- Le Conseil d'Etat estime-t-il que l'autonomie communale permette à toute commune de contourner toute loi pour des raisons économiques?
- Plus largement, le Conseil d'Etat adhère-t-il à l'idée que pour des raisons économiques, certaines lois doivent être contournées?
- Ne serait-il pas temps d'analyser la problématique bagnarde sous l'angle institutionnel?